



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil Communal

1344 L'Abbaye

Réf.

GG/jr - mc

Préavis n° 10/2011 - Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements. Pour la législature 2011 – 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005 de l'article 143 alinéa 1 à 5 de la Loi sur les communes (ci-dessous) le Grand Conseil a accepté de supprimer les autorisations d'emprunts et de cautionnements, pour introduire la notion de « plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements »

Ces deux plafonds doivent être votés par le législatif communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis communiqués à l'Etat de Vaud.

Une modification est possible en cours de législature selon les alinéas 2 à 4.

Extrait Loi sur les Communes - Art. 143 Emprunts

1. *Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*
2. *Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*
3. *Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond met en péril l'équilibre financier de la commune.*
4. *Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*
5. *Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Détermination du plafond d'endettement 2011 – 2016

A la date du 31 décembre 2010, le montant des emprunts de notre commune s'élevait à la somme de fr. 6'907'000.- (chapitre 921, 922 et 923 du bilan)

Le plafond voté pour la législature 2006-2011 avait été fixé à 9'300'000.-

Afin de déterminer le montant des emprunts pour la législature 2011–2016, la Municipalité s'est appuyée sur une planification financière.

Les principaux composants de cette analyse sont,

- Le plan des investissements 2011–2016 (cf. annexe)
- La réunion d'hypothèses relatives à l'évolution des charges de fonctionnement épurées (**CFE**), des recettes de fonctionnement épurées (**RFE**) permet d'établir la marge d'autofinancement (**MA**) pour chaque année de la législature à venir.

L'écart entre le montant des dépenses d'investissements nettes (**DIN**), charges (DI) et recettes (RI) avec la (MA) indique la variation de l'endettement. (+/-).

Il faut être bien conscient que cette planification fournit une **projection** de l'évolution de l'endettement pour les années à venir. Il est notamment fait référence ci-dessus à des **hypothèses**, particulièrement en ce qui concerne l'évolution des comptes de fonctionnement, pouvant être fortement influencé (+/-) par les recettes fiscales, en particulier celles des entreprises, personnes morales (**PM**), modifiant de manière significative notre participation aux différents mécanismes de la péréquation cantonale.

Estimer l'évolution sur 5 ans de notre participation aux charges cantonales (facture sociale, transports publics, police, etc....) ainsi qu'aux charges intercommunales (groupement scolaire, centre sportif, etc..) est un exercice particulièrement difficile cette année avec les fluctuations financières mondiales.

La mise en relation des paramètres cités plus haut, (**DIN**) et (**MA**), ajouté à l'endettement actuel, détermine un endettement maximum en cours de législature de l'ordre de Fr. 11'240'000.-.

Tenant compte d'une marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, la Municipalité souhaite pouvoir ajouter à ce montant, au titre de « Divers et imprévus », un supplément de l'ordre de Fr. 60'000.-, arrondissant ainsi le plafond demandé à **Fr. 11'300'000.-**.

Ce montant paraît important dans l'absolu. L'autorité cantonale de surveillance des finances communales a établi un ratio, appelé « Quotité de la dette brute », permettant d'évaluer l'endettement ainsi créé par rapport à la situation des finances communales. Celui-ci met en relation **le total des emprunts (ET)** avec le montant recettes de fonctionnement épurées (**RFE**)

L'échelle d'évaluation est la suivante :

< 50%	Très bon
50% - 100%	Bon
100% - 150%	Moyen
150% - 200%	Mauvais
200% - 300%	Critique
> 300%	Inquiétant

Ce ratio pour notre commune est "moyen" au terme de l'exercice 2010, soit **102.55%**
Chiffres 2010 = (ET) Fr. 6'907'000.00 / (RFE) Fr. 6'735'005.00

Pour information, ce ratio était "bon" au terme de l'exercice 2009, soit 89.53%

Le plafond maximum demandé fait passer ce ratio à 172.89 %, pour autant que la totalité des projets selon le plan d'investissement soit réalisée.

L'autorité de surveillance a fixé le niveau d'intervention auprès des communes à 250%. Cela détermine, pour notre commune, la limite maximum à ne pas franchir à ~ 16 millions de francs. Le montant souhaité de Fr. 11'300'000.- est inférieur au maximum ci-dessus.

L'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se feront au cours de la législature pour chaque demande de crédit nécessitant le recours à l'emprunt.

Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

Fin de l'année 2010, les engagements de la commune totalisent la somme de Fr. 1'784'108.-. Ils concernent principalement le Centre sportif (1.19 mio.), la Société électrique (0.33 mio.) et la Fondation Bircher (0.24 mio.) sans compter celui prévu pour le bâtiment "la Baie du Lac"

La limite recommandée, par l'Autorité cantonale de surveillance, ne doit pas dépasser le 40% du montant du capital et des réserves. En se basant sur les comptes 2010, cette limite serait de Fr. 413'000.-. (40% du montant des chapitres 928 réserves et 929 capital)
Il est cependant admis que le montant puisse être plus élevé, mais sans dépasser le 50% du plafond d'endettement.

La Municipalité souhaite établir le plafond de risques pour cautionnements à Fr. 3'500'000.-, correspondant aux montants cautionnés actuellement + celui pour le bâtiment "la Baie du Lac" (fr. 750'000.-) (préavis 2/2011) ainsi qu'une réserve pour tous nouveaux projets à venir.

Naturellement tous les nouveaux projets de cautionnement seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis et la limite disponible sera tenue à jour.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 10/2011 du 17 octobre 2011
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011 – 2016 :

1. Plafond d'endettement : **Fr. 11'300'000.-**
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : **Fr. 3'500'000.-**

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Gabriel GAY



Le Secrétaire :


Jacky REYMOND

Annexe : le plan des dépenses d'investissements (recto-verso)
2 graphiques évolutifs (recto-verso)

Municipaux responsables: M Gabriel Gay, syndic

Commission: Favre Jâmes
membres Bassetti Marianne, Berney Marie-Josèphe, Poget Camille, Schertenleib Kostia
suppléants Cabras Roméo, Jossevel Michel

Plan des investissements 2011-2016

Objet		2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Aménagement + entretien Alpages Bucley, Pré d'Etoy, Duchatte, Racine préavis 13/2006	DI RI DIN	41'000 64'000 -23'000	100'000					100'000
Rénovation - fromagerie (préavis à venir) - Chalet Bucley	DI RI DIN		70'000	10'000				80'000
			70'000	10'000				80'000
Alpage - toiture Chalet Neuf (préavis à venir)	DI RI DIN					100'000		100'000
						100'000		100'000
Télési - soutien préavis 6/2010	DI RI DIN		40'000	40'000	40'000			120'000
			40'000	40'000	40'000			120'000
Quartier des Bidières préavis 16/2005 - étude (frais)	DI RI DIN					20'000	10'000	30'000
						20'000	10'000	30'000
Assainissement but de tir (préavis à venir)	DI RI DIN			50'000				50'000
				16'000				16'000
				34'000				34'000
Eaux Usées - Molerie (préavis à venir)	DI RI DIN		500'000					500'000
			500'000					500'000
Mise en séparatif (divers villages) (préavis à venir) (PGEE)	DI RI DIN			250'000	200'000	100'000	100'000	650'000
				250'000	200'000	100'000	100'000	650'000
Pl. Prédicant (Aménagement ext.) (préavis à venir)	DI RI DIN			400'000	200'000	200'000		800'000
				400'000	200'000	200'000		800'000
Places d'amarrages (préavis à venir) - Le Pont- L'Abbaye	DI RI DIN				50'000			50'000
					50'000			50'000
Achat de la Halle (CFF) (préavis à venir)	DI RI DIN		20'000					20'000
			20'000					20'000
Passage à niveau (préavis à venir)	DI RI DIN			240'000				240'000
				50'000				50'000
				190'000				190'000
Nouveau Véhicule communal (préavis à venir)	DI RI DIN		50'000					50'000
			50'000					50'000
Eclairage publique (préavis à venir)	DI RI DIN				90'000	90'000	90'000	270'000
					90'000	90'000	90'000	270'000
Débarcadère L'Abbaye (préavis à venir)	DI RI DIN				50'000			50'000
					50'000			50'000
Projet Eoliennes - "capital-action" (préavis à venir)	DI RI DIN				1'200'000			1'200'000
					1'200'000			1'200'000
Enlèvement ordures (Passage au Molok)	DI RI DIN					250'000		250'000
						250'000		250'000
Total page 1 A REPORTE	DI RI DIN		780'000	990'000	1'830'000	760'000	200'000	4'560'000
				66'000	1'200'000			1'266'000
Dépenses nettes d'investissement	DIN		780'000	924'000	630'000	760'000	200'000	3'294'000

Légende

DIN : Dépenses nettes d'investissements

DI : Dépenses d'investissements

RI : Recettes d'investissements

Plan des investissements 2011-2016

Objet		2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Report de la page 1	DI		780'000	990'000	1'830'000	760'000	200'000	4'560'000
	RI			66'000	1'200'000			1'266'000
Dépenses nettes d'investissement	DIN		780'000	924'000	630'000	760'000	200'000	3'294'000
Route des Bioux (chez Grosjean) (rénovation trottoir)	DI			300'000				300'000
	RI							
	DIN			300'000				300'000
SDIS - nouveau garage (préavis à venir)	DI		450'000	100'000				550'000
	RI		250'000	50'000				300'000
	DIN		200'000	50'000				250'000
Chauffage à distance (CAD) (préavis 4/2011)	DI		75'000			750'000	750'000	1'575'000
	RI							
	DIN		75'000			750'000	750'000	1'575'000
Dives (imprévus)	DI					100'000	100'000	200'000
	RI							
	DIN					100'000	100'000	200'000
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
	DI							
	RI							
	DIN							
Total	DI		1'305'000	1'390'000	1'830'000	1'610'000	1'050'000	7'185'000
	RI		250'000	116'000	1'200'000			1'566'000
Dépenses nettes d'investissement	DIN		1'055'000	1'274'000	630'000	1'610'000	1'050'000	5'619'000

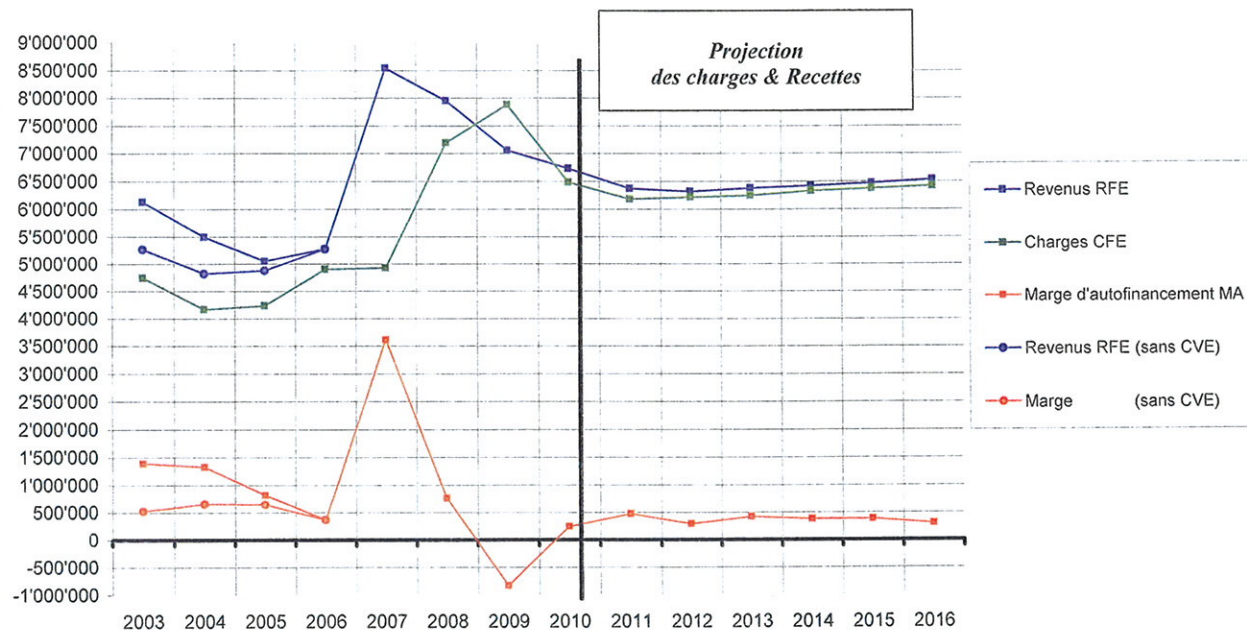
Légende

DIN : Dépenses nettes d'investissements

DI : Dépenses d'Investissements

RI : Recettes d'investissements

Evolution du compte de fonctionnement de 2003 à 2016



Evolution de l'endettement

